



DECISION DU PRESIDENT

N° 2024-036

1.1 Marché public

AVENANT N°2 AU LOT 6 "PLAFONDS - DOUBLAGES - CLOISONS - PEINTURES" MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR LES LOCAUX DE LA RÉGIE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT SAINTE EUPHÉMIE A CREST

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

VU les marchés publics de travaux pour les locaux de la régie de l'accueil de loisirs sans hébergement Sainte-Euphémie à Crest dévolu suivant une procédure adaptée ;

VU la décision n°2023-018 du 5 mai 2023 autorisant la signature des marchés, dont le lot n°6 "Plafonds - Doublages - Cloisons - Peintures" avec l'entreprise SAS SMARKI PLATRERIE - 17 rue Victor Hugo - 26 400 CREST pour un montant de 46 091,32 € HT ;

CONSIDÉRANT la nécessité de supprimer les travaux suivants : Lasure sur boiseries extérieures pour un montant de 391 € HT.

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n°2 au marché du lot n°6 " Plafonds - Doublages - Cloisons - Peintures" dans le cadre des travaux pour les locaux de la régie de l'accueil de loisirs sans hébergement Sainte Euphémie à Crest avec l'entreprise SAS SMARKI PLATRERIE - 17 rue Victor Hugo - 26 400 CREST.

- Montant initial du marché : 46 091,32 € HT
- Montant de l'avenant : - 391 € HT
- Nouveau montant du marché : 45 700,32 € HT
- Pourcentage de variation induit par avenant : - 0,85 %

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



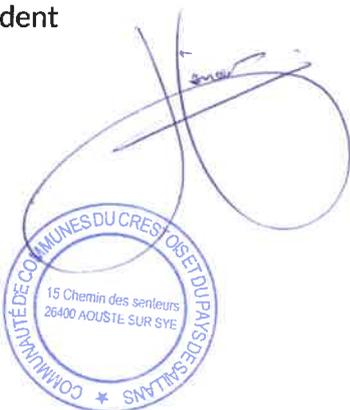
Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le **12 JUL. 2024**

Denis BENOIT,
Président

Publiée le : **03 SEP. 2024**



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE